

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DE CLASSE 1

A V I S

Objet : Permis d'Environnement

Il est porté à la connaissance de la population que le **Fonctionnaire Technique et le Fonctionnaire Délégué**, le 3 mars 2026, ont octroyé partiellement (construction et exploitation de 4 éoliennes sur les 8 sollicitées) le **Permis Unique de classe 1** sollicité par **IPALLE srl** – Chemin de l'Eau Vive 1 à 7503 Froyennes et **CCB sa** – Grand'Route 260 à 7530 Gaurain-Ramecroix pour **construire et exploiter 8 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7,2MW, une cabine électrique, un transformateur, des chemins d'accès et aires de montage et poser des cables électriques sur Barry et Vezon.**

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Le Directeur Général,

R. Bral

Par le Collège :



Le Député-Bourgmestre,,

H. Cornillie.